

COMMUNE DE SAUBENS



Département de la Haute-Garonne

N°2024/18

Objet

**Contrat d'entretien avec
l'association d'insertion
« territoire actif »**

en exercice : 18
présents : 17
votants : 18
exprimés
pour : 18
contre : 0
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de
SAUBENS compte tenu de la
transmission
à la Sous-préfecture le
et de la publication le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 031-213105331-20240328-202418-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, MASSIA Kristel, NADEAU MASSON Tiphaine, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine, ZIOUANI Mahjoub
MM BERGIA Jean-Marc, BONNET Benoît, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, MERCI Bernard, PEYRIERES David

Procurations :

Mme LAHANA Agnès à M. GUILLEMET Olivier

Secrétaire de séance : M. MANGION Denis

Il est proposé à l'assemblée délibérante de confier une partie de la gestion des espaces verts à une association d'insertion, Territoire Actif.

En effet, la réduction du temps de travail d'un agent en charge des espaces verts - à temps complet jusqu'au 31/12/2023 et désormais à temps partiel de 60%- et l'augmentation du volume d'arbres et d'espaces à traiter, rendent nécessaire cette contractualisation.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver les termes du contrat annexé et d'autoriser le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention
- **DIT** que les crédits afférents seront inscrits au budget 2024 de la commune

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 2 avril 2024



Le Maire,

Jean-Marc BERGIA

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 031-213105331-20240328-202418-DE

CONTRAT DE PRESTATION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE DE LA COMMUNE DE SAUBENS

ANNÉE 2024

Entre :

Mairie de Saubens
1 place Géraud Lavergne
31 600 SAUBENS
Représentée par Mr BERGIA Jean-Marc, Maire de Saubens

Et :

Territoire Actif
3 allée Jacques Brel
31 120 PORTET SUR GARONNE

Il a été convenu ce qui suit :

1. OBJET

Le présent contrat a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le prestataire assurera les prestations d'entretien des espaces verts et de la voirie de la commune de SAUBENS sur la période du 01 avril 2024 au 31 décembre 2024.

Ces prestations comprennent :

- L'entretien du cimetière
- L'entretien des trottoirs et voiries
- Le complément à l'entretien des espaces verts de la commune

2. LIEU D'INTERVENTION

Le prestataire interviendra sur la commune de Saubens.

3. DÉFINITION DE LA PRESTATION

A. Nature des travaux sur la commune

Entretien à faire par ordre de priorité définie ci-dessous :

PRIORITE 1 : Entretien du cimetière :

- Ramassage des déchets
- Passage tondeuse et débroussailleuse sur les espaces verts
- Désherbage manuel pour les herbes hautes de plus de 5 cm et rosaces de plus de 5 cm de diamètre
- Désherbage mécanique sur les allées
- Passage du souffleur sur les abords
- NOTA : nous vous demandons une attention toute particulière sur le cimetière pour le passage de la débroussailleuse et du souffleur : limiter les projections sur les tombes, attention aux objets sur les tombes, etc). Après chaque intervention, merci de vérifier que les tombes soient propres et nous signaler le moindre problème
- La taille, le ramassage des feuilles n'est pas prévu au présent contrat
- Evacuation des déchets à votre charge (y compris déchets verts)

PRIORITE 2 : Entretien des trottoirs et voiries :

- Ramassage des déchets
- Désherbage manuel pour les herbes hautes de plus de 5 cm et rosaces de plus de 5 cm de diamètre
- Désherbage mécanique des trottoirs
- NOTA : nous vous demandons une attention toute particulière sur la voirie pour le passage de la débroussailleuse et du souffleur par rapport aux éventuels véhicules stationnés, merci de nous signaler le moindre problème.
- Les pieds de murs des clôtures enduites ne sont pas à traiter
- La taille, le ramassage des feuilles n'est pas prévu au présent contrat
- Evacuation des déchets à votre charge (y compris déchets verts)

PRIORITE 3 : Complément à l'entretien ESV :

- Aide aux équipes techniques municipales sur les missions d'entretien espaces verts et voirie : Nettoyage des fossés au rotofil, aide à la plantation, à l'arrosage, etc.
- Liste non exhaustive et à définir avec le maître d'ouvrage selon les périodes et besoins de la commune

B. Intervention

a. Périmètre d'intervention

Les interventions se feront sur la commune de Saubens, selon le plan fourni en annexe 1 :

- Le cimetière communal (ancien et nouveau)
- Les trottoirs et voiries (zone cœur de village et zone Mesplé/Puntete).
- Les missions de compléments d'entretien d'espaces verts se feront sur la commune de Saubens.

Le plan fourni pourra être adapté en fonction des besoins et des saisons.

b. Fréquence des interventions

La base du contrat : intervention d'une équipe de 2 personnes sur une journée.

Planning prévisionnel d'intervention :

- AVRIL : 1 passage toutes les semaines > semaines 14/15/16/17
- MAI : 1 passage toutes les semaines > semaines 18/19/20/21/22
- JUIN : 1 passage toutes les semaines > semaines 23/24/25/26
- JUILLET : 1 passage toutes les 2 semaines > semaines 28/30
- AOUT : 1 passage toutes les 2 semaines > semaines 32/34
- SEPTEMBRE : : 1 passage toutes les semaines > semaines 36/37/38/39
- OCTOBRE : 1 passage toutes les semaines > semaines 40/41/42/43/44
- NOVEMBRE : 1 passage toutes les 2 semaines > semaines 45/47
- DECEMBRE : 1 passage toutes les 2 semaines > semaines 49/51

Soit 30 jours d'intervention sur la commune.

Le prestataire choisira un jour de la semaine pour son intervention régulière.

Le maître d'ouvrage se garde le droit d'actualiser le planning ainsi que les priorités en fonction des besoins et saisons, elle le signalera au prestataire un mois avant la date de mise en place de ces éventuelles modifications.

NOTA IMPORTANT : Il sera également adapté en fonction des inhumations.

c. Moyens matériels

Le prestataire doit fournir tous les moyens matériels nécessaires à la réalisation des prestations pour l'entretien du cimetière, des trottoirs/voiries et des autres missions ponctuelles (véhicules, tondeuses, débroussailleuses, réciprocatrices, souffleurs, râtaux, pelles, seaux, binette, etc.) sauf missions particulières (arrosage avec cuve à eau, plantation avec mini-pelle, etc).

Evacuation des déchets à la charge du prestataire. La mairie n'a pas de lieu ou benne pour stocker les déchets verts.



L'utilisation du matériel thermique ne pourra se faire qu'à compter de 8h00 le matin. Avant ces horaires, seul l'utilisation d'outils à main et électriques est possible.

d. Moyens humains

La base du contrat : intervention d'une équipe de 2 personnes sur une journée. Le programme d'intervention prévisionnel est défini au contrat article 3.B.b. La maîtrise d'ouvrage se réserve le droit d'adapter le nombre de personne dans l'équipe en fonction des besoins et conformément au BPU. Elle devra en informer le prestataire au moins 1 semaine avant la date d'intervention par écrit.

e. Rapport d'intervention

À l'issue de chaque intervention, un bon d'intervention des travaux réalisé sera établi et envoyé à la maîtrise d'ouvrage par le prestataire mentionnant :

- La date de passage
- Le nombre d'heures effectuées
- Le nombre d'agent présents
- Les missions réalisées

En cas d'intempéries, le prestataire devra informer le maître d'ouvrage par écrit qu'il ne pourra pas réaliser ces missions conformément au contrat et une nouvelle date d'intervention sera redéfinie conjointement.

4. CONTRAT

A. Prix des prestations

a. Prix des prestations

Le contrat est conclu sur la base de prix unitaires (voir Bordereau de prix unitaires). Les prix sont établis en fonction des interventions effectivement réalisées (nombre de jours et composition des équipes). Ces prix s'entendent fermes pour l'année du contrat.

b. Prestations complémentaires ou exceptionnelles

Elles seront facturées sur la base du BPU joint.

c. Règlement des factures

Le paiement des factures dues par la mairie de Saubens sera effectué 30 jours au plus tard à compter de la date de réception de la facture. Paiement par Chorus obligatoire.

B. Conditions d'annulation et de résiliation du contrat

La dénonciation du présent contrat par l'une ou l'autre des parties se fera par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 2 mois.

C. Durée du contrat

La période de durée du contrat : du 01 avril 2024 au 31 décembre 2024, soit 9 mois.

Signature du contrat

Fait en deux exemplaires originaux

Date :

Date :

Le Prestataire
Territoire Actif
"Lu et approuvé"

Le Maire de Saubens
Jean-Marc BERGIA
"Bon pour accord"

Signature :

Signature :



CONTRAT DE PRESTATION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE DE LA COMMUNE DE SAUBENS

ANNÉE 2024

Bordereau de Prix unitaires (BPU)

Prestations	Durée d'intervention indicative (Heures de travail sur la commune)	Prix unitaire en € HT
Base du contrat :		
Intervention d'une équipe de 2 personnes sur une journée sur la commune	De 7H30 à 12H00 De 12H30 à 15H30 Soit 14 H	476 € HT/j
Besoins ponctuels :		
Intervention d'une équipe de 2 personnes sur une demi-journée sur la commune	De 7H30 à 11H00 Soit 7H	245 € HT/1/2j
Intervention d'une équipe de 3 personnes sur une journée sur la commune	De 7H30 à 12H00 De 12H30 à 15H30 Soit 21 H	714 € HT/j

Détail quantitatif estimatif (DQE)

Prestations	Nombre / an	Prix unitaire	Prix total en €HT/an
Base du contrat :			
Intervention d'une équipe de 2 personnes sur une journée sur la commune	30	476 € HT/j	14 280 € HT/an

Besoins ponctuels :			
Intervention d'une équipe de 2 personnes sur une demi-journée sur la commune	0	245 € HT/1/2j	€ HT/an
Intervention d'une équipe de 3 personnes sur une journée sur la commune	0	714 € HT/j	€ HT/an
TOTAL HT / AN			14280,00 €
TVA 20%	30		2856,00 €
TOTAL TTC / AN			17136,00 €

Prix total en € HT/an (lettres) :

Quatorze mille deux cent quatre-vingts euros

TVA appliquée en € (lettres) :

Deux mille huit cent cinquante-six euros

Prix total en € TTC/an (lettres) :

Dix-sept mille cent trente-six

Date :

Date :

Le Prestataire
Territoire Actif
"Lu et approuvé"

Le Maire de Saubens
Jean-Marc BERGIA
"Bon pour accord"

Signature :

Signature :

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 031-213105331-20240328-202418-DE